

a été continué une autre année. Par cet arrangement les vaisseaux de pêche des Etats-Unis sont admis dans les eaux canadiennes en payant un honoraire de \$1.50 par tonne. L'année dernière on a largement profité de ce privilège qui était hautement apprécié par les pêcheurs des Etats-Unis. Ceci est démontré par le fait que 119 permis furent émis, comparés avec 78 en 1889. Des honoraires s'élevant à \$14,461 furent perçus contre \$9,589 l'année précédente.

548. La flotte des Etats-Unis faisant la pêche du maquereau dans les eaux canadiennes, en 1890, était composée de 64 vaisseaux qui ont pris 8,443 barils comparée avec 62 vaisseaux en 1889 qui prirent 6,775 barils.

Flotte des
Etats-
Unis
faisant la
pêche au
maque-
reau.

549. Un bureau de renseignements pour les pêcheries fut inauguré en 1889 et continué plus en grand en 1890, au coût de \$1,330. Le service a généralement été apprécié par ceux qui s'occupaient de pêche.

550. D'après un acte passé en 1882 pour encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction de vaisseaux de pêche, la somme de \$150,000 a été annuellement distribuée parmi les pêcheurs et les vaisseaux de pêche qui y avaient droit. Le nombre de déclarations payé durant l'année 1889 était de 17,078 et la somme payée \$158,527. La prime était payée à raison de \$1.50 par tonne aux vaisseaux et \$3 par tête aux pêcheurs. Le nombre de vaisseaux qui reçurent des primes était de 833 portant 32,716 tonnes, le nombre de bateaux de 16,230 et le nombre de pêcheurs de 31,525. Le montant des primes payées depuis 1882 a été de \$1,253,262.

Primes de
pêche.